Image not found or type unknown

Répartition du patrimoine/assurance-vie

Par **leo4711**, le **16/01/2015** à **17:05**

Une assurance-vie contractée par mon ex avant le mariage (pour une somme contractuelle X) a été pendant notre mariage alimentée par des fonds communs.
Le produit de l'assurance (Y) versé sur un compte commun a été pris en compte par le notaire 1. comme bien propre de mon ex (alors que cette somme n'existait pas avant le mariage) et 2. comme bien de la communauté!
Elle a été donc prise en compte deux fois et mon avocat ne semble pas trouver le fin mot!
Qu'en pensez-vous?
L'audience au TGI a lieu le 22.01.2015 et je vs serais reconnaissant pour votre avis par retour.
NB:Cette affaire me désespère depuis longtemps!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés